2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime réel normal ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
SARL AATHI

SIRET 8 8 1 9 4 0 6 3 9 0 0 0 1 9

Adresse du siège social:
Mél : thileepan2002@hotmail.com

Adresse du principal établissement:
32 Place du 14 Juillet
77550 MOISSY CRAMAYEL

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 2 529

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: ☐
Tél:

Nom et adresse du conseil: ☐
Tél:

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

Identité du déclarant:
Date: 25/08/2023 Lieu: Moissy Cramayel
Qualité et nom du signataire: MR THAVENDRAN KOBI GERANT
Signature :

EBP Informatique 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si neant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montant des revenus répartis (5)	***Total (a à h)***	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2024

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**AATHI**	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	**32 Place du 14 Juillet 77550 MOISSY CRAMAYEL**	

SIRET **8 8 1 9 4 0 6 3 9 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le **31 12 2022**

ACTIF		Brut (1)	Amortissements – Provisions (2)	Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial *	010		012	
Immobilisations incorporelles – Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028		030	
Immobilisations financières * (1)	040	**3 959**	042	**3 959**
Total I (5)	044	**3 959**	048	**3 959**
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
STOCKS – Marchandises *	060	**43 985**	062	**43 985**
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) – Clients et comptes rattachés *	068		070	
Créances (2) – Autres * (3)	072	**2 322**	074	**2 322**
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	**33 125**	086	**33 125**
Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	**79 431**	098	**79 431**
Total général (I + II)	110	**83 390**	112	**83 390**

PASSIF		Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel *	120	**2 000**
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
Report à nouveau	134	**(1 890)**
Résultat de l'exercice	136	**4 419**
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	**4 529**
Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	**19 939**
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 **48 902**)	172	**58 923**
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	**78 862**
Total général (I + II + III)	180	**83 390**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : AATHI

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières		3 959	3 959
	Total I		3 959	3 959
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	43 985	34 133
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	2 322	4 822
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		33 125	25 855
	Charges constatées d'avance			
	Total II		79 431	64 811
Total général (I + II)			83 390	68 769
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	2 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(1 890)	(5 965)
	Résultat de l'exercice		4 419	4 075
	Provisions réglementées			
	Total I		4 529	110
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		19 939	7 650
	Autres dettes		58 923	61 010
	Produits constatés d'avance			
	Total III		78 862	68 660
Total général (I + II + III)			83 390	68 769

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL AATHI**

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	342 814
	Production vendue – Biens		215		214	
	Production vendue – Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	30
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	342 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	249 334
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(9 852)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ……. - immobilier : ……..)				242	44 502
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	)	244	860
	Rémunérations du personnel *				250	46 023
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 557
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	338 424
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	4 419
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	4 419

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 419	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986	ZFU – TE (44 *octies* A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*) 981	JEI (44 *sexies* A) 989				
	ZRD (44 *terdecies*) 127	ZRR (44 *quindecies*) 138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 *quaterdecies*) 345					
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993				
	Dont divers – Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350	
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*	655				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	643				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	645				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	648				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Dont divers – Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
	Dont divers – Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	4 419	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *……1 890……	dont imputés sur le résultat :			360	1 890
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	2 529	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

2023

N° 2033-B

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : AATHI

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	342 814	234 776
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	30	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	342 844	234 776
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	249 334	184 527
	Variation de stock (marchandises)	(9 852)	(21 977)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	44 502	28 261
	Impôts, taxes et versements assimilés	860	1 254
	Rémunérations du personnel	46 023	32 217
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	7 557	6 418
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	338 424	230 700

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		4 419	4 075
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		4 419	4 075

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL AATHI**

Néant ☐*

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406		
	Autres		410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières			480	**3 959**	482		484		486	**3 959**	
	TOTAL		490	**3 959**	492		494		496	**3 959**	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572		574		576	

III **PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR** (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values: Court terme*		Long terme: 19 % ⑥		Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦		Long terme: 0 % ⑧	
	①		②		③		④		⑤							
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
Total	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise AATHI	Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 890
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983	1 890
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	27 653
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	22 379
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AATHI**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3.00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	342 814
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	342 814
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	9 852
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	9 852
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	249 334
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	28 078
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	277 412
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	75 253
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	75 253

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	342 814	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	

Période de référence	024		016	
Date de cessation				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2024

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 8 1 9 4 0 6 3 9

Dénomination de l'entreprise AATHI

Adresse (voie) 32 Place du 14 Juillet

Code postal 7 7 5 5 0 Ville MOISSY CRAMAYEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique THAYENDRAN | Prénom(s) Kobi Kobikesavan
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 09/01/1999 | N° Département 95120 | Commune ERMONT | Pays FR
Adresse : N° 12 | Voie RUE SALVADOR ALLENDE
Code postal 93240 | Commune STAINS | Pays FR

Tire (2) M | Nom patronymique KAMALANATHAN | Prénom(s) Thananayagam
Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 04/01/1989 | N° Département 99 | Commune KILLINOCHCHI | Pays LK
Adresse : N° 31 | Voie RUE GABRIEL PERI
Code postal 94200 | Commune IVRY SUR SEINE | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 8 1 9 4 0 6 3 9

Dénomination de l'entreprise **AATHI**

Adresse (voie) **32 Place du 14 Juillet**

Code postal 7 7 5 5 0 Ville **MOISSY CRAMAYEL**

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa
N° 11093 *24
Formulaire obligatoire (article 54 quater
Du Code général des impôts)
N° 2067-SD
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l' entreprise AATHI du

Adresse 32 Place du 14 Juillet 77550 MOISSY CRAMAYEL au

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS : v notice ①

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE
1	KAMALANATHAN	THANANAYAGAM	RESPONSABLE DU MAGASIN	27 RUE MAURICE COUDERCHET IVRY SUR SEINE 9420(
2	NAGULESWARAN	NIROJAN	VENDEUR POLYVALENT	12 RUE AFFRE PARIS 7501!
3	THARMESVARAN	GOWIYA	CAISSIERE / VENDEUSE	2 RUE DE RONCEVEAU ARGENTEUIL 9510(
4	RASAIYA	RAMESH	VENDEUR POLYVALENT	13 IMPASSE LOUIS BOICHOT SALBRIS 4130(
5	KANAGASINGAM	VINOJAN	VENDEUR POLYVALENT	12 RUE AFFRE PARIS 7501!
6				
7				
8				
9				
10				

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	27 666				27 666				27 666
2	14 453				14 453				14 453
3	982				982				982
4	940				940				940
5	723				723				723
6									
7									
8									
9									
10									
**	44 764				44 764				44 764

** TOTAUX

B – AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice.....2022.....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	44 764	- de l'exercice..2022. ⑩	1 679
- de l'exercice précédent ⑩	32 689	- de l'exercice précédent ⑩	4 075

Nom et qualité du signataire

MR THAYENDRAN KOBI GERANT

À..MOISSY CRAMAYEL.., Le..25/08/2023.....

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

SARL AATHI

32, RUE DU 14 JUILLET
77550 MOISSY CRAMAYEL

Siret : 881940639000019 **NAF : 4711B**

Email : thileepan2002@hotmail.com

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 25 décembre,

A 10 heures,

Les associés d'**AATHI**, société à responsabilité limitée au capital de 2000 Euros, divisé en 100 parts de 20 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.
Seuls associés de la Société et représentant en tant que telles les totalités des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par **Monsieur THAYENDRAN Kobi Kobikesavan**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la feuille de présence,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022

- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

SARL AATHI

32, RUE DU 14 JUILLET
77550 MOISSY CRAMAYEL

Siret : 881940639000019 **NAF : 4711B**

Email : thileepan2002@hotmail.com

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **4419** Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**4419 €**
Réserve légale	**0.0 €**
Report à Nouveau	**-1890 €**
Solde	**2529 €**

Affectation du solde en totalité au compte de « Report à nouveau » qui s'élève à **2529 €**
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3

SARL AATHI

32, RUE DU 14 JUILLET
77550 MOISSY CRAMAYEL

Siret : 881940639000019 **NAF : 4711B**

Email : thileepan2002@hotmail.com

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

RESOLUTION 4

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 decembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

certifié et conforme